



AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

CHAMPIONNATS « A » DE LA SECTION QUÉBEC DE PATINAGE CANADA –2013

Dates : 1 au 4 novembre 2012

Lieu : Sherbrooke

Hôte : CPA Sherbrooke

Sanctionnés par : Patinage Canada – P-12-003

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
But des championnats de section	2
Renseignements généraux	2
Personnes-ressources du comité organisateur local	3
Patinoires.....	3
Admissibilité aux compétitions.....	4
Conditions exigées pour l'inscription	4
Inscription des concurrents	5
Restrictions concernant l'inscription	6
Exigences en matière de tests et d'âge pour la participation aux compétitions.....	7
Choix des concurrents	10
Précisions concernant les épreuves	14
Inscription.....	17
Inscription et glace d'entraînement	17
Accréditation des entraîneurs	17
Système de notation	18
Musique.....	18
Prix.....	18
Hébergement	19
Accidents et responsabilité	19
Autres renseignements	19
Inscription en ligne	19

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION

Les championnats de section permettent de repérer les meilleurs patineurs de chaque province (l'Ontario compte quatre sections) qui avanceront à la prochaine ronde de compétitions de qualification menant en fin de compte aux Championnats canadiens de patinage artistique. Les championnats de section représentent la première expérience de compétition des patineurs du volet compétition, et d'un point de vue technique, ils doivent être organisés de façon aussi semblable que possible que les Championnats canadiens sur le plan des règlements et de l'expérience de compétition.

Chacun des championnats de section est la propriété de Patinage Canada et peut être commandité au niveau local, conformément aux lignes directrices sur le marketing de Patinage Canada. La planification et l'exécution des championnats de chaque section sont déléguées à la section ou à son comité hôte avec l'appui de Patinage Canada, à l'échelon national, mais la compétition relève de la surveillance technique d'un représentant technique désigné par la section. Patinage Canada fournit à chaque section une trousse d'orientation qui décrit les responsabilités et les lignes directrices pour l'événement. Patinage Canada fournit des modèles pour tout matériel promotionnel des événements de section afin d'assurer l'uniformité à l'échelon national.

Les championnats de section donnent à la section l'occasion de présenter ses patineurs talentueux, de former les officiels et les bénévoles, de reconnaître les commanditaires et d'offrir un spectacle de patinage aux publics au niveau provincial.

En vertu des règlements de Patinage Canada, tous les championnats de section doivent être terminés au plus tard le premier dimanche qui suit le 30 novembre de l'année de patinage en cours.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les championnats « A » de la section Québec de Patinage Canada 2013 se dérouleront conformément au Manuel des compétitions de qualification de Patinage Canada et aux Règlements sur le CPC en ce qui concerne les règles particulières régissant les épreuves de qualification et les épreuves qui se déroulent en vertu du système CPC. Le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements devraient aussi être consultés en vue de la saison qui vient.

Les règlements qui régissent les championnats de section s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire de sous-section ou de section, à moins d'indication contraire dans le présent avis de tenue de compétition.

Si quatre concurrents ou moins sont inscrits à un championnat de section (8 ou moins au Québec), la section peut annuler la compétition et approuver l'inscription des concurrents en question à la compétition Défi de Patinage Canada dans la même catégorie (le cas échéant).

PERSONNES-RESSOURCES DU COMITÉ ORGANISATEUR LOCAL

Représentant technique	Jocelyn Proulx
Gestionnaire de la compétition	Adrien Cogan adriencogan@patinage.qc.ca
Président du comité organisateur local	Alain Préfontaine

PATINOIRES

Patinoire de compétition # 1

Palais des sports Léopold-Drolet
360, rue du Cégep
Sherbrooke, QC

Dimensions de la patinoire

85 x 200 pieds

Patinoire de compétition # 2

Centre récréatif Eugène-Lalonde
350, rue Terrill
Sherbrooke, QC

Dimensions de la patinoire

100 x 200 pieds

Patinoire d'entraînement

Centre Julien-Ducharme
1671, chemin Duplessis
Fleurimont, QC

Dimensions de la patinoire

85 x 200 pieds

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (règlement 5401 de Patinage Canada)

Les participants aux épreuves des Championnats canadiens et aux épreuves de qualification des Championnats canadiens doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) **PERSONNE ADMISSIBLE** : être des personnes admissibles, définies à la section 2100 du Manuel des règlements de Patinage Canada.
- (2) **MEMBRE ASSOCIÉ** : être membres associés en règle de l'Association.
- (3) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

- (4) **POLITIQUE ANTIDOPAGE ET PROGRAMME DE CONTRÔLE ANTIDOPAGE** : accepter d'observer les règlements généraux et les règlements de l'Association concernant les contrôles antidopage effectués avec ou sans préavis, comme le détermine régulièrement le conseil d'administration. Ces règlements s'intitulent « Politique antidopage et Programme de contrôle antidopage de Patinage Canada » et seront mis à la disposition des participants éventuels qui en font la demande à leur section ou au bureau national. (Consulter les Politiques et procédures de Patinage Canada.)

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION (Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 515)

- (1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats de section et aux événements menant aux Championnats de section doivent avoir réussi les tests énumérés au règlement 510 du Manuel des compétitions de qualification (voir ci-dessous) avant le 1^{er} octobre qui précède les championnats. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.
- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux compétitions de qualification menant aux Championnats canadiens de patinage artistique doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées au règlement 510.

- (3) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un concurrent ne peut participer qu'aux épreuves de patinage en simple des Championnats de la section dont son club d'appartenance est membre.
- (4) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN COUPLE OU DE DANSE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un couple de patinage en couple ou de danse composé de patineurs dont les clubs appartiennent à différentes sections ne peut participer qu'à un seul des championnats de section des sections représentées par ses membres. Les présidents des sections concernées doivent être informés du championnat auquel le couple participera.

INSCRIPTION DES CONCURRENTS

Les inscriptions doivent être faites en ligne via le site www.amilia.com . Les droits d'inscriptions doivent être payés en ligne ou par chèque et être envoyés à Patinage Québec au plus tard le **2 octobre 2012 à 16 h.**

Patinage Québec
a/s Adrien Cogan, Directeur Technique
4545, Pierre-de Coubertin
Montréal, QC H1V 0B2

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription. Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après publication.

Remarque : tous les patineurs doivent mettre à jour leur « profil personnel » dans le site de Connexion des membres.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont les suivants :

Patinage en simple :	214.72 \$ par inscription
Danse :	119.29 \$ par partenaire
Patinage en couple :	119.29 \$ par partenaire

Veillez payer en ligne via www.amilia.com ou faire parvenir un chèque libellé à l'ordre de Patinage Québec et les faire parvenir à l'adresse susmentionnée.

RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 530 (5))

- (1) **CHAMPIONNATS CANADIENS DE PATINAGE ARTISTIQUE :**
 - (a) **COMPÉTITION DANS LA MÊME DISCIPLINE D'UNE MÊME ÉPREUVE :** Aucun concurrent ne peut participer plus de trois fois dans la même discipline (patinage en simple, patinage en couple ou danse) à la même épreuve (novice) des Championnats Canadiens.
 - (b) **VAINQUEUR D'UNE ÉPREUVE :** Le vainqueur d'une épreuve de patinage en simple ou le couple vainqueur d'une épreuve de patinage en couple ou de danse n'est pas admis à participer de nouveau à la même épreuve.
 - (c) **UN PARTENAIRE D'UN COUPLE SENIOR DE PATINAGE OU DE DANSE PARTICIPANT À UNE COMPÉTITION JUNIOR LES ANNÉES SUIVANTES :** Un partenaire d'un couple de patinage ou de danse qui se classe premier, deuxième ou troisième aux Championnats canadiens seniors ne peut s'inscrire à la même épreuve aux Championnats canadiens juniors avec un partenaire différent, une année subséquente.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS ET D'ÂGE POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 510)

(1) ÉPREUVES PRÉ-NOVICES

(a) PATINAGE EN SIMPLE

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test junior bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **POINTAGE** : Avoir obtenu un pointage de 15 points technique ou le test pré-novice simple après le 1^{er} septembre 2011. (Femmes seulement)
- (iii) **ÂGE** : Les concurrents de compétition de patinage en simple pré-novice doivent être âgés de moins de 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(b) PATINAGE EN COUPLE

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test junior bronze de style libre ou un test de niveau supérieur..
- (ii) **ÂGE** : Les concurrents de compétition de patinage en couple pré-novice doivent être âgés de moins de 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(c) DANSE

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test junior bronze de danse ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Les concurrents de compétition de danse pré-novice doivent être âgés de moins de 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(2) ÉPREUVES NOVICES

(a) PATINAGE EN SIMPLE

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test or de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **POINTAGE** : Avoir obtenu un pointage de 17 points technique ou le test novice simple après le 1^{er} septembre 2011. (Femmes seulement)
- (iii) **ÂGE** : Les concurrents de compétition de patinage en simple novice doivent être âgés de moins de 17 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(b) PATINAGE EN COUPLE

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test or de style libre ou un test de niveau supérieur. ~~le-~~
- (ii) **ÂGE** : Aucune restriction.

(c) DANSE

- (i) **TEST** : Avoir réussi au moins deux danses sur tracé du test or de danse ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Les concurrents doivent satisfaire aux critères d'âge fixés par l'UIP pour le niveau junior (seule la limite maximale d'âge s'applique).

(3) **ÉPREUVES JUNIORS**

(a) **PATINAGE EN SIMPLE**

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test or de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **POINTAGE** : Avoir obtenu un pointage de 22 points technique ou le test junior simple après le 1^{er} septembre 2011. (Femmes seulement)
- (iii) **ÂGE** : Les concurrents doivent satisfaire aux critères d'âge fixés par l'UIP pour le niveau junior (seule la limite maximale d'âge s'applique).

(b) **PATINAGE EN COUPLE**

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test or de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Aucune restriction en matière d'âge pour les compétitions de qualification tenues au Canada.

(c) **DANSE**

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet or de danse ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Les concurrents doivent satisfaire aux critères d'âge fixés par l'UIP pour le niveau junior (seule la limite maximale d'âge s'applique).

(4) **ÉPREUVES SENIORS**

(a) **PATINAGE EN SIMPLE**

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test or de style libre.
- (ii) **POINTAGE** : Avoir obtenu un pointage de 27 points technique ou le test senior simple après le 1^{er} septembre 2011. (Femmes seulement)
- (iii) **ÂGE** : Aucune restriction.

(b) **PATINAGE EN COUPLE**

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test or de style libre.
- (ii) **ÂGE** : Aucune restriction

(c) **DANSE**

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet or de danse.
- (ii) **ÂGE** : Aucune restriction.

Les patineurs devront satisfaire aux critères d'âges ci-dessus en date du **1^{er} juillet 2012** **ET** avoir atteint le pointage technique requis dans le programme libre entre le **1^{er} Septembre 2011 et le 2 octobre 2012** ou avoir réussi le test de compétition respectif entre le **1^{er} septembre 2011 et le 30 juin 2012.**

TOUTEFOIS: Un athlète ayant fait partie de l'équipe du Québec en 2010/2011 et/ou 2011/2012 pourra soumettre son pointage technique obtenu entre le **1^{er} Septembre 2010 et le 21 août 2012.**

Le pointage technique requis peut avoir été atteint **dans n'importe quelle catégorie au programme libre et ce, dans les compétitions suivantes:**

- Compétitions interrégionales, régionales ou interclubs tenues au Québec;
- Compétitions provinciales (Championnats d'été, Georges-Ethier, Championnats de section A, Championnats de section B, Finale des Jeux du Québec, Compétition Michel-Proulx - STAR);
- Compétitions de niveau national (Défi et Championnats Canadiens); et
- Toutes compétitions internationales.

CHOIX DES CONCURRENTS DES CHAMPIONNATS DE SECTION DE PATINAGE CANADA (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 520(10))

Le choix des concurrents des Championnats de section de Patinage Canada qui avancent au Défi de Patinage Canada ou aux Championnats canadiens de patinage artistique se fait comme suit :

(a) PATINEURS PRÉ-NOVICES, NOVICES ET JUNIORS POUR LES COMPÉTITIONS DÉFI DE PATINAGE CANADA

- (i) **ÉPREUVES PRÉ-NOVICES, NOVICES ET JUNIORS À L'EXCEPTION DU QUÉBEC :** Les concurrents pré-novices, novices et juniors qui se classent en première, deuxième, troisième et quatrième position dans chacune des épreuves de qualification des Championnats de section, excepté la section du Québec, peuvent être choisis pour représenter la section au Défi de Patinage Canada approprié, mais le choix de moins de quatre concurrents est laissé à la discrétion de la direction de la section.
- (ii) **ÉPREUVES PRÉ-NOVICES, NOVICES ET JUNIORS AU QUÉBEC :** Les concurrents pré-novices, novices et juniors qui se sont classés parmi les huit premiers dans l'épreuve de qualification des Championnats de la section du Québec de Patinage Canada peuvent être choisis pour représenter la section au Défi de Patinage Canada approprié, mais le choix de moins de huit concurrents est laissé à la discrétion de la section.

PATINEURS SENIORS AUX COMPÉTITIONS DÉFI (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 520(11) et (12))

- (a) **TOUTES LES ÉPREUVES SENIORS** : Les concurrents seniors qui se classent en première, deuxième, troisième ou quatrième position (premier à huitième inclusivement au Québec) à l'épreuve de qualification des Championnats de section de Patinage Canada peuvent être choisis par la section pertinente pour représenter la section au Défi de Patinage Canada, sans autre qualification.
- (b) **EXEMPTIONS DES CONCURRENTS AUX COMPÉTITIONS DE SECTION** : Les concurrents qui s'inscrivent à une épreuve de compétition de section pertinente et qui, durant la même saison de compétition, ont été sélectionnés par Patinage Canada ou, dans le cas d'un Grand Prix senior, par le groupe de sélection du Grand Prix de l'ISU (ou par Patinage Canada dans le cas d'inscriptions canadiennes aux Internationaux Patinage Canada) pour participer à un Grand Prix junior, un Grand Prix senior ou à un événement international senior auront droit à une exemption automatique pour passer directement à la compétition Défi pour chaque épreuve de la discipline pour laquelle un tel concurrent était inscrit à une telle compétition de section.

Les concurrents qui s'inscrivent aux épreuves seniors des compétitions de section pertinentes et (i) qui ont été sélectionnés par le groupe de sélection du Grand Prix de l'ISU (ou par Patinage Canada dans le cas d'inscriptions canadiennes aux Internationaux Patinage Canada) pour participer à un Grand Prix senior ou (ii) qui se sont qualifiés pour la finale du Grand Prix junior auront droit à une exemption automatique pour passer directement aux Championnats canadiens seniors de la même épreuve de la discipline, au cours de la même saison de compétition.

- (c) **EXEMPTIONS AUTOMATIQUES POUR LES CONCURRENTS SENIORS** : Les exemptions automatiques sont accordées pour les compétitions de leur section respective ou la compétition Défi aux concurrents seniors qui se sont classés en première, deuxième ou troisième position aux championnats canadiens de l'année précédente dans la même épreuve de la discipline et aux concurrents seniors qui se sont classés en première, deuxième ou troisième position à n'importe quel des trois derniers Championnats du monde ISU ou des Jeux olympiques d'hiver immédiatement précédents ou des deux, dans chaque cas dans la même épreuve de la discipline. En ce qui concerne le patinage en couple et la danse sur glace, une exemption est méritée par l'équipe et non par les patineurs individuels et, ainsi, l'exemption sera accordée pourvu que les patineurs continuent de concourir en tant qu'équipe.
- (d) **PATINEURS EXEMPTÉS** : Les concurrents à qui on a accordé des exemptions des épreuves des Championnats de section (voir b) ci-dessus et la Politique sur les exemptions dans les **Politiques et procédures**) pourront s'inscrire aux épreuves du Défi de Patinage Canada ou des Championnats canadiens de patinage artistique (ou, le

cas échéant, à la ronde de qualification aux Championnats canadiens) sans autre forme de qualification.

12. **REMPLAÇANTS** : Les concurrents classés d'une place inférieure aux épreuves des Championnats de section peuvent être nommés remplaçants et ils peuvent remplacer un concurrent qui s'est retiré avant le début de l'épreuve.

CHOIX DES CONCURRENTS DU DÉFI DE PATINAGE CANADA (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 525 (3))

- (a) **RÉSULTAT FINAL** : Le résultat final, pour chacune des épreuves des compétitions Défi, détermine les concurrents admissibles à l'épreuve équivalente des Championnats canadiens de patinage artistique, comme indiqué ci-dessous.
- (i) **NOVICE** : Le Défi novice de Patinage Canada peut inscrire les patineurs qui se sont classés parmi les 18 premiers dans chacune des catégories de patinage en simple masculin et de patinage en simple féminin, parmi les 12 premiers en patinage en couple et parmi les 15 premiers en danse sur glace qui comprennent les patineurs exemptés dans chaque épreuve respective, aux Championnats canadiens de patinage artistique, au cours de la même saison de patinage.
 - (ii) **JUNIOR** : Le Défi junior de Patinage Canada peut inscrire les patineurs qui se sont classés parmi les 18 premiers dans chacune des catégories de patinage en simple masculin et de patinage en simple féminin, parmi les 12 premiers en patinage en couple et parmi les 15 premiers en danse sur glace qui comprennent les patineurs exemptés dans chaque épreuve respective, aux Championnats canadiens de patinage artistique, au cours de la même saison de patinage.
 - (iii) **SENIOR**
 - (a) **PATINAGE EN SIMPLE SENIOR** : Le nombre maximal de concurrents aux épreuves seniors de patinage en simple est de 18. Ces concurrents sont inscrits conformément au paragraphe (e) ci-dessous.
 - (b) **PATINAGE EN COUPLE SENIOR** : Le nombre maximal de concurrents aux épreuves seniors de patinage en couple est de 12. Ces concurrents sont inscrits conformément au paragraphe (e) ci-dessous.
 - (c) **DANSE SUR GLACE SENIOR** : Le nombre maximal de concurrents aux épreuves seniors de danse est de 15. Ces concurrents sont inscrits conformément au paragraphe (e) ci-dessous.

- (b) **DÉTERMINATION DES CONCURRENTS SENIORS** : Les inscriptions aux épreuves seniors des Championnats canadiens de patinage artistique sont faites dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que le nombre maximal de concurrents pour l'épreuve ait été atteint :
- (i) premièrement, les concurrents qui ont reçu une exemption automatique ou individuelle;
 - (ii) le reste des concurrents est déterminé selon les résultats de la compétition Défi senior de Patinage Canada.
- (c) **REMPLAÇANTS** : Le concurrent qui a obtenu le score suivant le plus élevé à la compétition Défi pertinente peut remplacer un concurrent aux Championnats canadiens de patinage artistique qui s'est retiré avant le début de la compétition.
- (d) **QUOTA NORMAL NON DÉPASSÉ AUX CHAMPIONNATS CANADIENS DE PATINAGE ARTISTIQUE** : Lorsque le quota normal aux Championnats canadiens de patinage artistique n'est pas dépassé (c'est-à-dire 18 pour le patinage en simple, 12 pour le patinage en couple et 15 pour la danse sur glace) après qu'on a combiné le nombre total d'inscriptions admissibles aux compétitions Défi de Patinage Canada, cette épreuve a lieu, mais n'est pas obligatoire à aucune des compétitions Défi, que le quota maximum soit dépassé ou non à l'une ou l'autre des compétitions Défi.
- (e) **DÉPÔT DES INSCRIPTIONS** : Les inscriptions des concurrents résultant du Défi de Patinage Canada doivent être présentées par le président général du comité organisateur ou son représentant.

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS DE SECTION {INSÉRER LE NOM DE LA SECTION/ DE LA PROVINCE} DE PATINAGE CANADA (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 520)

1. ÉPREUVES PRÉ-NOVICES

- (a) **CHAMPIONNATS PRÉ-NOVICES DE PATINAGE EN SIMPLE – FEMMES ET HOMMES :** Ces compétitions comprennent deux parties :

- (i) **PROGRAMME COURT :** Un programme court en musique d'une durée maximale de 2,5 minutes qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours.
- (ii) **PROGRAMME LIBRE :** Un programme libre d'une durée de 3,0 minutes (+ ou – 10 secondes). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.

- (b) **CHAMPIONNATS CANADIENS PRÉ-NOVICES – PATINAGE EN COUPLE :** Cette compétition comprend deux parties :

- (i) **PROGRAMME COURT :** Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 40 secondes qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours.
- (ii) **PROGRAMME LIBRE :** Un programme libre en musique d'une durée de 3,0 (+ ou – 10 secondes). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.

- (c) **CHAMPIONNATS PRÉ-NOVICES DE DANSE :** Cette compétition comprend deux parties :

- (i) **DANSES SUR TRACÉ :** Deux des quatre danses énumérées ci-dessous sont tirées au sort pour chaque épreuve de qualification et patinées dans l'ordre précisé.

Walse européenne, Fox-trot de Keats, tango Harris et Rocker Fox-trot

- (ii) **DANSE LIBRE :** Une danse libre en musique d'une durée de 2,5 minutes (+ ou – 10 secondes). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.

2. ÉPREUVES NOVICES

- (a) **CHAMPIONNATS NOVICES DE PATINAGE EN SIMPLE – FEMMES ET HOMMES :** Cette compétition comprend deux parties :

- (i) **PROGRAMME COURT** : Un programme court en musique d'une durée maximale de 2,5 minutes qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours.
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE** : Un programme libre en musique. Les exigences sont communiquées chaque saison de patinage. La durée du programme est comme suit :

Femmes : 3,0 minutes (+ ou – 10 secondes)

Hommes : 3,5 minutes (+ ou – 10 secondes)
- (b) **CHAMPIONNATS CANADIENS NOVICES DE PATINAGE EN COUPLE** : Cette compétition comprend deux parties :
- (i) **PROGRAMME COURT** : Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 40 secondes qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours.
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE** : Un programme libre en musique d'une durée de 3,5 minutes (+ ou – 10 secondes). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.
- (c) **CHAMPIONNATS CANADIENS NOVICES DE DANSE** : Cette compétition comprend deux parties :
- (i) **DANSES SUR TRACÉ** : Deux des quatre danses énumérées ci-dessous sont tirées au sort pour chaque épreuve de qualification et patinées dans l'ordre précisé.

Année 1 - 2013-2014 – valse Starlight, Kilian, tango argentin et samba argent
Année 2 - 2012-2013 – Paso Doble, Blues, valse Westminster et Quickstep
 - (ii) **DANSE LIBRE** : Une danse libre en musique d'une durée de 3,0 minutes (+ ou – 10 secondes). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.

3. ÉPREUVES JUNIORS

- (a) **CHAMPIONNATS CANADIENS JUNIORS DE PATINAGE EN SIMPLE – FEMMES ET HOMMES** : Ces compétitions comprennent deux parties définies par l'ISU :
 - (i) **PROGRAMME COURT**
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE**

(b) **CHAMPIONNATS CANADIENS JUNIORS DE PATINAGE EN COUPLE** : Cette compétition comprend deux parties définies par l'ISU :

- (i) **PROGRAMME COURT**
- (ii) **PROGRAMME LIBRE**

(c) **CHAMPIONNATS CANADIENS JUNIORS DE DANSE** : Cette compétition comprend deux parties définies par l'ISU :

- (i) **DANSE COURTE**
- (ii) **PROGRAMME LIBRE**

4. ÉPREUVES SENIORS

(a) **CHAMPIONNATS CANADIENS SENIORS DE PATINAGE EN SIMPLE – FEMMES ET HOMMES**
: Ces compétitions comprennent deux parties définies par l'ISU :

- (i) **PROGRAMME COURT**
- (ii) **PROGRAMME LIBRE**

(b) **CHAMPIONNATS CANADIENS SENIORS DE PATINAGE EN COUPLE** : Cette compétition comprend deux parties définies par l'ISU :

- (i) **PROGRAMME COURT**
- (ii) **PROGRAMME LIBRE**

(c) **CHAMPIONNATS CANADIENS SENIORS DE DANSE SUR GLACE** : Cette compétition comprend deux parties définies par l'ISU :

- (i) **DANSE COURTE**
- (ii) **DANSE LIBRE**

INSCRIPTION

L'inscription des patineurs, des officiels et des entraîneurs commencera une (1) heure avant le début de pratiques officielles.

INSCRIPTION ET GLACE D'ENTRAÎNEMENT POUR LES CHAMPIONNATS DE SECTION (conformément au Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 520(8(i) – (j))

- (1) **INSCRIPTION** : À moins d'indication contraire dans l'annonce de la compétition, les concurrents doivent s'inscrire à la compétition avant leur période d'entraînement officielle qui précède immédiatement la première partie de leur épreuve.
- (2) **GLACE D'ENTRAÎNEMENT** : Après s'être inscrits ou avoir participé à une séance d'entraînement officielle prévue pour une compétition, les concurrents ne peuvent plus patiner ailleurs que sur la glace officielle d'entraînement ou de la compétition prévue pour leur épreuve. Toute infraction à ce règlement peut entraîner la suspension du concurrent de la compétition en question. Ce règlement s'applique à toutes les épreuves de qualification, y compris les championnats régionaux ou de sous-section, les Championnats de section, les compétitions Défi de Patinage Canada et les Championnats canadiens de patinage artistique.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

Le règlement général 2403 (Politiques et procédures de Patinage Canada) s'applique.

Afin de recevoir une accréditation de Patinage Canada pour les championnats de section, les entraîneurs professionnels de Patinage Canada doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- être certifiés du Programme des entraîneurs intermédiaires de Patinage STAR et des entraîneurs provinciaux;
- être entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada;
- être titulaires d'un certificat de secourisme valide;
- s'inscrire en personne et présenter leur carte d'entraîneur professionnel membre de Patinage Canada qui comprend leur photo.

NOUVEAUX ENTRAÎNEURS : Les nouveaux entraîneurs professionnels qui ne satisfont pas aux critères d'accréditation ou de subvention ci-dessus disposeront de trois ans pour obtenir leur certification du programme EIPSEP ou au niveau 2 du PNCE et de quatre ans pour obtenir leur certification au niveau 3, et ce à partir de la date à laquelle ils s'inscriront comme entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada.

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

SYSTÈME DE NOTATION

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour les épreuves de catégories pré-novice, novice, junior et senior.

MUSIQUE

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

Renseignements pour les concurrents de danse : La musique de danse imposée de l'ISU, qui doit être utilisée pour toutes les séances d'entraînement et les épreuves, est la version révisée de 2001 produite par l'ISU.

Exigences concernant la musique

Chaque participant doit fournir deux CD pour la compétition au moment de son inscription, un CD pour la compétition (marqué « original ») et un CD de réserve (marqué « copie »).

Spécifications standard pour les CD et les cassettes

1. Un seul programme est enregistré sur chaque CD.
2. Le début de la musique doit être enregistré à moins de deux secondes de l'amorce du CD.
3. Le nom du concurrent ou de la concurrente, suivi de la durée exacte du programme musical (non du temps d'exécution) sont écrits clairement sur le CD.
4. Chaque CD doit être présenté dans son coffret de plastique, marqué du nom du concurrent, du nom de l'épreuve et de la durée totale de la musique.

PRIX

Des médailles standard des championnats de section de Patinage Canada seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque épreuve. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il fera une démonstration, mais n'aura pas de médaille. Vous pourrez obtenir une copie de l'horaire de la remise des médailles au moment de l'inscription.

HÉBERGEMENT

Une liste des hôtels sera disponible sous peu sur le site web de Patinage Québec à www.patinage.qc.ca.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ

Patinage Canada, Patinage Québec et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à ces championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photos et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

Une entreprise de vidéographie sera sur place.

INSCRIPTION EN LIGNE

Mise à jour en ligne du profil des patineurs

Au moment de l'inscription aux championnats de section et autres compétitions de niveau supérieur, les athlètes doivent mettre à jour en ligne leur « profil personnel » (Connexion des membres dans le site Web de Patinage Canada).

Veuillez prendre note que tous les patineurs exemptés doivent également remplir cette section.

***CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.
Tout règlement ou communication que l'ISU a publiée durant l'été
pourrait entraîner des modifications à l'annonce des
Championnats de section.***